



**L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) met le public en garde contre les activités frauduleuses de Credilan Benelux, qui propose des crédits aux consommateurs de manière irrégulière.**

Credilan Benelux n'est pas agréée comme prêteur en Belgique. Cette entreprise n'est donc pas autorisée à proposer des crédits en Belgique.

En outre, il semble que les crédits offerts par Credilan Benelux soient frauduleux. Pour de plus amples informations sur ce type de fraude, nous vous invitons à consulter la [mise en garde générale](#) publiée le 22 septembre 2017 par la FSMA.

La FSMA déconseille dès lors très fortement de donner suite aux propositions de crédit émanant de Credilan Benelux et de verser des fonds sur un compte indiqué par cette entreprise.

Credilan Benelux fait usage du site web [www.credilan.com](http://www.credilan.com) et des coordonnées suivantes :

Adresse: avenue Louise 65/4, 1050 Bruxelles, Belgique

E-mail: [info@credilan.com](mailto:info@credilan.com), [support@credilan.com](mailto:support@credilan.com)

Tél.: 32 (0)78 482 720

Voulez-vous, de manière plus générale, vérifier si les opérations qui vous sont proposées sont conformes à la réglementation financière ? Utilisez alors la [fonction de recherche](#) du site de la FSMA. Vous pouvez également contacter directement la FSMA via le [formulaire de contact pour les consommateurs](#).

**Source URL:** <https://www.fsma.be/fr/warnings/la-fsma-met-le-public-en-garde-contre-les-activites-frauduleuses-de-credilan-benelux>